

Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin

☎ : 04.70.59.01.64

e-mail : st-sylvestre-pragoulin@wanadoo.fr

www.st-sylvestre-pragoulin.com

Suite à la réforme des règles de publicité des actes entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu du conseil municipal est supprimé et remplacé par la liste des délibérations examinées en séance.

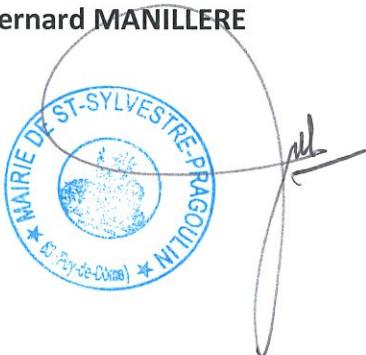
Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire. Le procès-verbal du 17 octobre 2024 sera consultable dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté soit en novembre 2024 (sur le site internet de la commune et mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie).

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 octobre 2024

Les délibérations sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture au public.

- ♦ Délibération n° 2024-73 – Décision modificative n° 1 du budget primitif 2024 (commune) : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2024-74 – Marché de travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie – avenant n° 1 au lot n° 01 (gros œuvre) : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2024-75 – Contrat HORIZON villages infinity – extension panneau pocket + : **Approuvée**

Liste affichée à Saint-Sylvestre-Pragoulin, le 21 OCT. 2024
Le Maire,
Bernard MANILLERE



DÉLIBÉRATION

Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin
Séance du 17/10/2024

2024/111
Paraphe

BM

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MANILLERE, Maire.

Date de la convocation : 11 octobre 2024

Date de l'affichage : 11 octobre 2024

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de séance du 19 septembre 2024
- Décisions modificatives du budget primitif 2024
- Marché de travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie : avenants
- Questions diverses

Présents : MANILLERE B, POTIGNAT J, GILBERT C, BLANCHER P, COURTADON J, RICHARD N, CATIN B, VERY F, ROBIN N, RAMILLIEN C, BUSSAC V, DELAIZE F, SIVIGNON J.

Absent représenté (procuration) : OLMEDO Mikaël a donné procuration à POTIGNAT Jacques.

Absente excusée : BOUGEROL Nathalie.

Nombre de conseillers : En exercice : 15 / Présents : 13 / Représenté : 1 / Absent : 1

Le conseil municipal a désigné Madame Fanny DELAIZE comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de séance du 19 septembre 2024 et signature du Maire et de la secrétaire de séance.

1 - Délibération n° 2024-73 : Décision modificative n° 1 du budget primitif 2024 - commune

Présents : 13 **Votants :** 14 **Pour :** 14 **Contre :** 0 **Abstentions :** 0

Monsieur MANILLERE précise que, suite à l'enfouissement de la citerne gaz de la maison du peuple, la mairie a reçu une facture de consignation (dépôt de garantie).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au virement de crédits au budget 2024 (commune) :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Crédits ouverts	Crédits réduits
2131/10002	Bâtiments publics		450,00 €
275/OPFI	Dépôts et cautionnements versés	450,00 €	
	TOTAL	450,00 €	450,00 €

Reçu en Préfecture le 21 octobre 2024 (publié le 21 octobre 2024).

2 - Délibération n° 2024-74 : Marché de travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie – avenant n° 1 au lot n° 01 (gros œuvre)

Présents : 13 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2022-01 du 20 janvier 2022 l'autorisant à signer les marchés avec les entreprises pour les travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie. Un avenant est aujourd'hui proposé sur un des marchés et détaillé après le tableau récapitulatif global.

<i>Situation des marchés de travaux – Récapitulatif général</i>			
Lots	Montants initiaux en € HT	Montant des avenants en € HT	Variation
1 - Démolition / gros œuvre	213 628,64 €	- 5 487,21 €	- 2,56857 %
2 - Etanchéité	3 189,33 €		
3 - Couverture – zinguerie	24 509,00 €		
4 - Enduits et traitement façades	54 549,44 €	+ 313,88 €	+ 0,57540 %
5 - Menuiseries extérieures aluminium	88 932,00 €	+ 4 000,00 €	+ 4,49781 %
6 - Menuiseries intérieures	32 749,36 €	- 5 168,00 €	- 15,78046 %
7 - Serrurerie	21 393,20 €	+ 766,00 €	+ 3,58057 %
8 - Plafonds – cloisons – doublages – peintures	70 615,59 €		
9 - Sols souples	7 015,49 €		
10 - Carrelage - faïence	22 497,84 €	+ 1 275,00 €	+ 5,66721 %
11 - Electricité	33 630,00 €	+ 3 225,00 €	+ 9,58965 %
12 – Plomberie sanitaire VMC chauffage	66 504,00 €	+ 3 572,28 €	+ 5,37153 %
13 - Désamiantage	15 000,00 €		
14 - VRD	58 585,25 €		
15 - Espaces verts	2 438,40 €	+ 2 139,57 €	+ 87,74483 %
16 - Elévateur PMR	24 450,00 €		
TOTAL	739 687,54 €	+ 4 636,52 €	+ 0,62682 %

Lot n° 01 « gros œuvre » : avenant n° 1 (DUPRAT)

Ce marché a été signé avec l'entreprise DUPRAT, pour un montant de 213 628,64 € HT (phase 1 : 196 568,64 € HT / phase 2 : 17 060,00 € HT).

Suite au bilan des travaux, un ajustement du marché est nécessaire entraînant une moins-value de 5 487,21 € HT (6 584,65 € TTC). Le nouveau montant du marché serait de 208 141,43 € HT (phase 1 : 195 189,88 € HT / phase 2 : 12 951,55 € HT) soit une diminution de - 2,56857 % par rapport au marché initial.

L'avenant a pour effet de porter le montant total du marché à 744 324,06 € HT soit une variation de 0,62682 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'avenant décrit ci-dessus pour le lot n° 01, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Reçu en Préfecture le 21 octobre 2024 (publié le 21 octobre 2024).

L'atelier CRISTINA doit transmettre à la mairie des avenants pour l'entreprise GS2A (lot n° 05 « menuiseries extérieures aluminium ») et l'entreprise MONT BN2M (lot n° 07 « serrurerie »).

3 - Délibération n° 2024-75 : Contrat HORIZON villages infinity – extension panneau pocket +

Présents : 13 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que dans le cadre du contrat HORIZON villages infinity souscrit auprès du prestataire informatique JVS-MAIRISTEM, la mairie bénéficie de l'application panneau pocket. Une version intitulée « panneau pocket + » existe et permettrait aux usagers de disposer d'une application plus complète.

Le montant de la redevance annuelle serait de 83,33 € HT (100,00 € TTC).

DÉLIBÉRATION

Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin
Séance du 17/10/2024

2024/113
Paraphe

BM

3 - Délibération n° 2024-75 : Contrat HORIZON villages infinity – extension panneau pocket +

Présents : 13 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ♦ décide de souscrire à l'extension « panneau pocket + »,
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents avec JVS-MAIRISTEM,
- ♦ dit que la dépense correspondante sera payée en investissement à l'article 2051 du budget primitif 2024.

Reçu en Préfecture le 21 octobre 2024 (publié le 21 octobre 2024).

Questions diverses

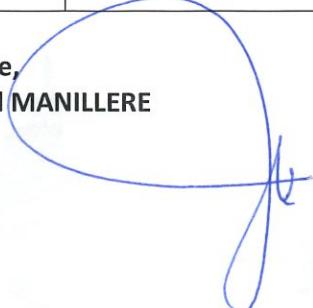
- ♦ Travaux du SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) Plaine de Riom : Monsieur POTIGNAT fait un point sur l'avancée des travaux sur le secteur de champlong, les bénédins et le bois menu. La canalisation a été posée et les travaux de reprise des branchements sont en cours.
- ♦ Travaux de réfection sur le réseau pluvial aux Caires : suite à la validation du devis lors de la dernière réunion, Madame BUSSAC souhaite connaître l'état d'avancement de ce dossier. Les travaux sont en cours.
- ♦ Dossier d'enfouissement de ligne haute tension : après relance auprès d'ENEDIS, Monsieur MANILLERE précise que le prestataire devrait achever l'ensemble de la dépose des supports de la commune courant novembre 2024.
- ♦ Aménagement de la traverse de bourg : un point est fait sur l'avancée des travaux.
- ♦ Ecoulement des eaux pluviales au 20 route d'Hauterive : les services du département ont confirmé qu'il prendrait en charge les travaux nécessaires.
- ♦ Inauguration de la mairie et de la chaufferie le 26 octobre 2024 : Monsieur MANILLERE fait le point avec les conseillers pour les derniers préparatifs.
- ♦ Travaux de serrurerie : Madame GILBERT informe qu'un devis a été demandé à l'entreprise GS2A pour le remplacement de poignée et/ou cylindres sur plusieurs bâtiments communaux. Les travaux s'élèveraient à 1 140,00 € HT (1 368,00 € TTC). Le conseil municipal valide le devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Table des délibérations – Séance du conseil municipal du 17 octobre 2024

Numéro	Intitulé
2024-73	Décision modificative n° 1 du budget primitif 2024 - commune
2024-74	Marché de travaux de restructuration et d'accessibilité de la mairie : avenant n° 1 au lot n° 01 (gros œuvre)
2024-75	Contrat HORIZON villages infinity – extension panneau pocket +

Le Maire,
Bernard MANILLERE



La secrétaire de séance,
Fanny DELAIZE

